
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.26PR**

concernant

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 31'040'000.- pour la réalisation du
projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) dont la charge nette
pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 19'000'000.-**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 7 novembre 2017 dans la salle de conférences de la STEP.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Marceline MILLIoud, Didier FORESTIER, Christian GIROUD, Ruben RAMCHURN, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André BURKHARD, Municipal, Sandro ROSSELET, Directeur STE, Marcel PÜRRO, responsable de la STEP ainsi que de M. Nicolas BOLLI, chef de projet, bureau Triform S.A. Nous les remercions pour leurs explications complètes et précises suite aux nombreuses questions posées par les membres de la Commission.

Ce préavis très complet a pour but de réaliser la 3^{ème} étape des améliorations de la STEP. Elle s'inscrit dans la continuité de l'étape 2 pour laquelle notre Conseil avait accordé un crédit de CHF 5,5 MIO.

La deuxième étape est donc terminée et le projet qui nous est présenté a été soumis à l'enquête publique à fin 2016. L'autorisation de construire a été délivrée le 1^{er} juin 2017 et les travaux préparatoires devraient débuter dès acceptation de ce préavis pour se terminer en 2022. Une première filière de traitement est prévue pour 2020 et la seconde sera opérationnelle à la fin des travaux.

Les membres de la commission ont bien compris la nécessité de conduire ces travaux importants qui visent à respecter les contraintes légales.

Les installations actuellement en service sont obsolètes (construction de la STEP entre 1957 et 1968) et n'ont par conséquent pas bénéficié des avancées technologiques.

Le bassin de population desservi par notre station a considérablement évolué et va encore s'agrandir pour prendre une dimension régionale avec 13 communes raccordées à l'horizon 2040, totalisant près de 70'000 équivalents-habitants.

Pour les villages qui avaient construit et exploité leurs STEP il y a désormais nécessité de se raccorder à des installations modernes respectant les normes légales et prévoyant dans un futur proche le traitement des micropolluants.

C'est ainsi que les communes environnantes participeront à l'investissement au prorata de la capacité réservée pour chacune en EH.

La participation financière de chaque commune, que ce soit pour les investissements ou l'exploitation, est définie par contrat de droit administratif. Ce mécanisme permet ainsi, pour chaque commune partenaire, une optimisation des dépenses compte tenu du volume plus important d'eaux traitées.

Pendant la durée des travaux la qualité du traitement des eaux ne sera pas affectée. Des dispositions ont été prises pour tester et améliorer la ligne 2, permettant ainsi de déconstruire et reconstruire la ligne 1 lors de la première étape des travaux (2018-2020).

L'intégration d'un tel ouvrage dans le paysage est un élément très important. C'est la raison pour laquelle un architecte paysagiste a été mandaté. Le concept d'intégration prévoit une végétalisation de la parcelle et un projet d'aménagement le long de l'avenue de la plage, artère très fréquentée pour atteindre les bords du lac.

Conclusion

Afin que les communes de notre région soient dotées d'une STEP performante répondant aux dernières normes légales et progrès technologiques, c'est à l'unanimité que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les quatre articles de ce préavis tels que formulés.

Gildo DALL'AGLIO, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 21 novembre 2017